



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : CE/JMR/cb-13-0062/w

Votre correspond. : **Jean-Marc Rombeaux**

081 24 06 54

jmr@uvcw.be

Monsieur Paul FURLAN

Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Rue du Moulin de Meuse, 4

5000 BEEZ

Annexe(s) : 1

**A l'attention de Marco Aliboni,
Chef de Cabinet-adjoint**

Namur, le 8 juillet 2013

Monsieur le Ministre,

**Concerne: Directeur de maison de repos publique
Difficulté de recrutement
Application des 11 %
Question parlementaire**

Le 11 juin 2013, Madame Zrihen, Députée, vous a interrogé au Parlement sur la révision du statut pécuniaire des directeurs de maisons de repos relevant des CPAS. Vous avez notamment répondu que:

« Comme je l'ai déjà annoncé, je vous confirme ma volonté de mener au sein du comité - puisque c'est le lieu de discussion avec l'ensemble des partenaires - une large réflexion dont les principaux axes sont ceux que vous avez rappelés : la création de la monographie, la révision de la pratique lors du recrutement, la réflexion sur la possibilité de leur octroyer 11 % pour prestations extraordinaires et la révision de la circulaire du 23 mai 2002 sur le statut administratif et pécuniaire.

Bien entendu, cela ne peut se faire qu'en concertation avec ma collègue Éliane Tillieux, c'est ce qui est en train de se faire. À ce jour, les travaux n'ont toujours pas abouti. »

Nous nous réjouissons de cette réponse positive. Nous vous remercions de vos efforts en la matière que nous apprécions à leur juste valeur.

Interpellé sur la même problématique le 18 mai 2010 par Madame Goffinet, Députée, vous aviez alors déclaré:

« Pour donner une suite rapide à cette demande, j'ai pris soin de consulter tant mon administration que ma collègue, Éliane Tillieux. Cette dernière a émis très récemment (le 3 mai 2010) un avis positif. Mon administration a également émis un avis positif. »

Dans la mesure où le dossier est ouvert depuis trois ans et que la fin de la législature est en vue, nous pensons qu'il convient d'aboutir dans un délai raisonnable. Nous nous permettons donc de plaider pour la définition d'un calendrier comportant notamment une échéance pour la conclusion du dossier.

Dans cette perspective, nous rappelons qu'une note technique, que vous trouverez en annexe de la présente, a déjà été déposée par votre Cabinet à ce sujet en Comité C.

Nous interpellons concomitamment votre Collègue, Madame Eliane Tillieux, Ministre de l'Action sociale et de la Santé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Claude Emonts,
Président